YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/SV/EN

DECISION N° 2005/162

OBJET : Contrat de vente du droit de représentation du spectacle "LA BROCANTE" conclu avec l'Association Mère Deny's Family.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise une représentation du spectacle "La Brocante", le jeudi 12 mai 2005 à 20h30, au Cinéma PARADISO – 2, rue Marc Sangnier à YERRES,

DECIDE

DE conclure et signer un contrat de vente avec l'Association Mère Deny's Family – Le Brel du Haut – 31320 AUREVILLE, pour un montant de 1 500 euros TTC (TVA 5,5%),

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2005 de la Commune,

Fait à Yerres, le 10 mai 2005

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

REÇU 13 MAI 2005 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY